

Bonjour,

En tant qu'entreprise de service public pour le pays, dans le respect de la santé de ses collaborateurs et de ses clients, La Poste maintient et la continuité de ses activités essentielles à la population et le lien entre les concitoyens au moment où ils en ont le plus besoin.

C'est la raison pour laquelle les facteurs poursuivent leurs activités tout en préservant leur santé et celle de leurs clients. Les mesures et gestes barrières comme les règles de distance de courtoisie, les salutations sans contact, le lavage fréquent des mains avec de l'eau et du savon sont strictement appliquées. Il est rappelé à cet effet que le port du masque est inutile si on n'est pas malade.

Pour protéger tant les facteurs que les clients, La Poste a adapté les façons de travailler pour tous les gestes qui nécessiteraient un contact rapproché avec les clients, comme les remises de colis ou de lettres recommandées contre signature. Ainsi aujourd'hui **le travail quotidien des facteurs se fait sans contact physique** ; par exemple, la remise d'un colis ou d'une lettre contre signature a été modifiée et se fait avec un échange de sms.

Si l'ensemble de nos facteurs est mobilisé pour assurer leur mission de service public, la distribution du courrier et des colis est toutefois perturbée compte tenu notamment des absences pour garde d'enfants ou raisons médicales. Nos équipes d'encadrement comme nos facteurs oeuvrent au quotidien pour limiter au maximum ces perturbations. Nous vous remercions pour votre sollicitude et votre compréhension en cette période de pandémie.

N'hésitez pas à revenir vers nous si vous avez des questions complémentaires.

Direction Exécutive Services-Courrier-Colis Auvergne Rhône-Alpes

